



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
8 novembre 2005
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2006

20-27 janvier 2005, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2005

Table des matières

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
<i>Première session ordinaire de 2005 (20-28 janvier, New York)</i>		
2005/1	Révision du Règlement financier du PNUD	4
2005/2	Programme mondial du PNUD pour 2005-2007	4
2005/3	Rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar	5
2005/4	Stratégie et plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD	5
2005/5	Options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies	5
2005/6	Rapport d'activité du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	6
2005/7	Troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud	7
2005/8	Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	8
2005/9	Rapports de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social	8
2005/10	Rapport sur la programmation commune	9
2005/11	Révision du Règlement financier du FNUAP	10
2005/12	Recouvrement des dépenses indirectes au titre du cofinancement	11
2005/13	Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays	12
2005/14	Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2005	13



Session annuelle de 2005 (13-24 juin, New York)

2005/15	Hommage à Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 1999 à 2005	16
2005/16	Programme mondial du PNUD pour 2005-2007	17
2005/17	Révision du Règlement financier du PNUD (suivi de la décision 2005/1).	17
2005/18	Gestion stratégique des coûts au PNUD et incidences sur le recouvrement des coûts.	18
2005/19	PNUD, FNUAP et UNOPS : rapport sur l'audit et le contrôle internes	19
2005/20	Rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004.	20
2005/21	Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2004	21
2005/22	Rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM	21
2005/23	État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà	22
2005/24	Engagements financiers en faveur du FNUAP	23
2005/25	Rapport de la Directrice exécutive pour 2004.	24
2005/26	Examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation	25
2005/27	Égalité des sexes au PNUD	26
2005/28	Progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays.	27
2005/29	Plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies 2005-2007 : investir dans les PMA pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.	28
2005/30	Information sur l'exécution des programmes du PNUD et du FNUAP au niveau des pays . . .	28
2005/31	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2005	29

Deuxième session ordinaire de 2005 (6-9 septembre, New York)

2005/32	Méthodes de travail du Conseil d'administration	33
2005/33	Prévisions budgétaires du PNUD pour l'exercice biennal 2006-2007	34
2005/34	Prévisions budgétaires du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'exercice biennal 2006-2007.	36
2005/35	Évaluation du cadre de coopération régionale pour les États arabes pour la période 2002-2005	37
2005/36	Plan d'action du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	37
2005/37	Projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2006-2007.	38
2005/38	Examen annuel de la situation financière du FNUAP (2004)	39
2005/39	Programme consultatif technique du FNUAP.	40
2005/40	Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement.	40

2005/41	Suite donnée aux décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA	41
2005/42	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2005.....	42
	Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP pour sa première session ordinaire de 2006 (20-27 janvier 2006, New York)	46

2005/1

Révision du Règlement financier du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2005/3 et DP/2005/4;
2. *Approuve* les dispositions révisées du Règlement financier proposées dans ces documents, avec les exceptions suivantes :
 - a) Les modifications aux articles 5.07 c) (Allocation de ressources sur la base de contributions à recevoir); 5.07 b) et 5;
 - b) Les modifications à l'article 20.02 (Exceptions à la séparation des tâches);
3. *Décide* de renvoyer l'examen des modifications proposées aux paragraphes 2 a) et 2 b) ci-dessus à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2005, en attendant l'examen des informations demandées au paragraphe 4 ci-dessous;
4. *Prie* l'Administrateur d'établir des normes pour l'évaluation des risques en ce qui concerne les modifications proposées aux paragraphes 2 a) et 2 b) ci-dessus, ainsi que pour l'évaluation de ces modifications par des experts indépendants;
5. *Prie en outre* l'Administrateur de continuer à examiner activement le Règlement financier et d'avoir des consultations à ce sujet avec le Conseil d'administration.

28 mars 2005

2005/2

Programme mondial du PNUD pour 2005-2007

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le programme mondial du PNUD pour 2005-2007 (DP/GP/1),

1. *Décide* de proroger le deuxième cadre de coopération mondial (DP/GCF/2 et DP/GCF/2/EXTENSION I) pour une année supplémentaire, jusqu'à fin décembre 2005;
2. *Prie* l'Administrateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que la prorogation du deuxième cadre de coopération mondial n'ait pas d'effet négatif sur les pays bénéficiaires du programme;
3. *Prie également* l'Administrateur de soumettre au Conseil d'administration un troisième programme mondial révisé ainsi qu'un plan de travail, en consultation étroite avec les États Membres, à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2005, en tenant compte du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2003/32) et des dispositions de l'examen triennal des activités opérationnelles (A/RES/59/250) concernant, notamment, le contrôle national du processus de développement;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2005 un point relatif au programme mondial.

28 janvier 2005

2005/3

Rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar (DP/2005/6) et du rapport soumis par la mission d'évaluation indépendante sur le Myanmar, en particulier les principales difficultés et recommandations qu'ils mentionnent;

2. *Note* que l'Initiative pour le développement humain est très importante pour améliorer la situation des pauvres des zones rurales au Myanmar, et *prie* l'Administrateur de prendre en considération et d'appliquer les conclusions de la mission d'évaluation indépendante;

3. *Prie* le PNUD, lors de l'élargissement du programme, d'assurer le maintien de la qualité, en tenant compte des conclusions de l'évaluation qui a eu lieu en 2004.

28 janvier 2005

2005/4

Stratégie et plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2004/21 et 2004/38;

2. *Prend note* du rapport publié sous la cote DP/2005/7 et *renvoie* l'examen du rapport à la session annuelle de 2005 du Conseil d'administration.

28 janvier 2005

2005/5

Options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport sur l'analyse des options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2005/8), présenté conformément à la décision 2004/37 du Conseil d'administration;

2. *Rappelle* que le FENU a reçu pour mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies de fournir une assistance en matière d'équipement, en premier lieu et surtout aux pays les moins avancés;

3. *Note* que le FENU a efficacement et effectivement répondu aux besoins spécifiques des pays les moins avancés grâce à ses programmes de gouvernance locale et de microfinancement, jouant ainsi un rôle manifeste dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD) au niveau local;

4. *Note* que le FENU a harmonisé et intégré ses opérations avec celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en ce qui concerne, notamment, la programmation par pays, les programmes communs, la présence au niveau des pays, des régions et du siège, les services d'appui communs et les principes des politiques de recouvrement des coûts, réduisant ainsi d'une manière significative la charge en matière d'administration et de procédures pour l'organisation et ses partenaires nationaux;

5. *Décide* de maintenir le FENU en tant qu'organisation indépendante dont les activités sont centrées sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD dans les pays les moins avancés;

6. *Prie* l'Administrateur, sur la base de la sous-option 4 de l'option 3 du document DP/2005/8, d'élaborer un plan d'application détaillé pour cette option, y compris les mécanismes budgétaires, juridiques, et de programmation, pour que le Conseil d'administration puisse prendre une décision à sa session annuelle de 2005;

7. *Note* que l'option susmentionnée permettrait d'améliorer l'efficience et l'efficacité du FENU;

8. *Prie* l'Administrateur de nommer, dès que possible, un nouveau Secrétaire exécutif du FENU;

9. *Souligne* que les ressources ordinaires, en raison de leur caractère non lié, continueront à servir de base pour les activités du programme du FENU et que l'efficacité du FENU dépend de son accès à un financement pluriannuel prévisible et soutenu afin de financer ses programmes de développement local et de microfinancement;

10. *Demande* au PNUD d'aider le FENU à mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer ses activités actuelles dans les domaines de la gouvernance locale et du microfinancement;

11. *Demande* aux pays donateurs et aux autres pays qui sont en mesure de le faire de fournir et de maintenir un appui financier additionnel aux programmes et activités du FENU dans les pays les moins avancés.

28 janvier 2005

2005/6

Rapport d'activité du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport d'activité du Directeur exécutif (DP/2005/9) et du rapport du Comité de coordination de la gestion sur l'évaluation des progrès réalisés

* Objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2005/10);

2. *Se félicite* du niveau important de l'augmentation des activités en 2004, qui démontre une demande pour les services de l'UNOPS;

3. *Approuve* les prévisions de dépenses, qui indiquent que a) les dépenses effectuées en 2005 seront couvertes par les recettes obtenues en 2005, et b) le programme de gestion du changement reste une priorité et sera ajusté selon les fonds disponibles;

4. *Note* les préoccupations exprimées par le Comité de coordination de la gestion au sujet de la réalisation des objectifs en 2005 et prie le Directeur exécutif de fournir périodiquement au Conseil d'administration des informations actualisées sur la situation financière de l'UNOPS au cours de l'année 2005;

5. *Note* la diversité des clients et la tendance à prévoir la fourniture de services dans les situations d'urgence et d'après conflit, ainsi que les progrès réalisés dans la définition de la stratégie du Bureau, et *se félicite* en particulier des services fournis dans les situations de transition, ainsi que pour des projets de développement et de réduction de la pauvreté;

6. *Prie* le Directeur exécutif de continuer à améliorer les systèmes de gestion et de contrôle financiers de l'UNOPS et l'établissement des rapports requis;

7. *Prie instamment* l'UNOPS de continuer à respecter les conclusions de l'audit et d'obtenir un audit positif pour l'exercice biennal 2004-2005;

8. *Prie* le Directeur exécutif d'établir, pour la session de septembre 2005 du Conseil d'administration, et sur la base de consultations avec le Comité de coordination de la gestion, un plan d'action global sur les nouvelles mesures qui doivent être appliquées en 2006 pour améliorer l'efficacité des opérations, obtenir une réduction des coûts, poursuivre le processus de gestion du changement, et parvenir à une viabilité financière durable.

28 janvier 2005

2005/7

Troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud (DP/CF/SSC/3/Rev.1);

2. *Approuve* le cadre proposé;

3. *Prie* l'Administrateur d'inclure dans son rapport qui sera soumis en mai 2005 au Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (SSC/14/2) une stratégie détaillée pour l'application du cadre, y compris la mobilisation de ressources, et d'en informer le Conseil d'administration;

4. *Prie également* l'Administrateur de tenir des consultations périodiques avec les États Membres;

5. *Prie en outre* l'Administrateur de faire rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2006 sur les progrès réalisés dans l'application du troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud.

28 janvier 2005

2005/8

Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du PNUD (DP/2005/11) et des informations actualisées sur ce rapport (DP/2005/CRP.3), du FNUAP (DP/FPA/2005/1) et du Bureau pour les services d'appui aux projets (DP/2005/12) sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003;

2. *Souligne* qu'il importe d'assurer comme il se doit le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en particulier pour améliorer le contrôle de la gestion interne;

3. *Demande* que les rapports futurs sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes indiquent un ordre de priorité pour les recommandations et le délai prévu pour leur mise en œuvre.

28 janvier 2005

2005/9

Rapports de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports de l'Administrateur du PNUD (E/2005/4-DP/2005/13) et de la Directrice exécutive du FNUAP (E/2005/5-DP/FPA/2005/2) au Conseil économique et social;

2. *Décide* de les transmettre au Conseil économique et social, accompagnés des observations et orientations fournies par les délégations à la présente session;

3. *Prie* le PNUD et le FNUAP de maintenir leur attention centrée sur le suivi de l'examen triennal des activités opérationnelles de l'Assemblée générale figurant dans sa résolution 59/250;

4. *Encourage* le PNUD et le FNUAP à participer activement au processus préparatoire en vue de l'examen prévu en septembre 2005 des progrès réalisés en vue de parvenir aux buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et aux objectifs du Millénaire pour le développement*.

28 janvier 2005

* Objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

2005/10 Rapport sur la programmation commune

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP (DP/2004/30-DP/FPA/2004/8);

2. *Rappelle* la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, relative à l'examen triennal global des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies, qui contient le plan directeur défini par l'Assemblée générale pour continuer à renforcer le processus de programmation commune;

3. *Réitère* qu'il faut maintenir l'intégrité institutionnelle et le mandat organisationnel de chaque organisme des Nations Unies au cours du processus de programmation commune;

4. *Se félicite* des efforts visant à améliorer la cohérence entre les organismes des Nations Unies au niveau du terrain et l'efficacité de la programmation, la suppression des doubles emplois et la réduction des coûts de transaction pour les pays bénéficiant du programme, ce qui permettrait de contribuer à l'obtention de meilleurs résultats globaux; et *encourage* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP, respectivement, à continuer de collaborer avec les gouvernements et d'autres partenaires pour parvenir à cette fin;

5. *Souligne* l'importance que le Conseil d'administration attache à l'utilisation de la programmation commune en tant qu'outil pour appuyer la mise en œuvre des plans de développement nationaux, y compris, le cas échéant, les stratégies de réduction de la pauvreté, grâce à une approche plus concertée dans le contexte du bilan commun de pays et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en vue d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels ceux consignés dans la Déclaration du Millénaire;

6. *Demande*, par conséquent, à l'Administrateur du PNUD et à la Directrice exécutive du FNUAP, lors de la gestion de la coopération de leurs organisations respectives avec d'autres organismes, de faire en sorte que l'application de la programmation commune, y compris, le cas échéant, de programmes communs, entraîne une amélioration de l'impact sur le développement, notamment et selon les besoins, afin :

a) De mieux harmoniser l'élaboration, l'exécution, et les processus de suivi et d'évaluation des programmes de pays, et d'améliorer la communication entre les organismes des Nations Unies pendant tout le cycle de programmation;

b) D'atteindre effectivement les objectifs des programmes et de contribuer à la réduction des coûts de transaction;

c) De promouvoir les processus communs de suivi et d'élaboration de rapports aux organes directeurs et de méthodes communes pour les évaluations;

7. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD et le FNUAP pour contribuer à la mise en œuvre continue par le Groupe des Nations Unies pour le développement d'un cadre commun, y compris un cadre commun pour

l'établissement de rapports sur les programmes communs, en vue d'améliorer l'impact et l'efficacité des activités du système des Nations Unies, en partenariat avec les gouvernements nationaux et afin d'appuyer leurs efforts, y compris les activités visant à identifier les circonstances dans lesquelles les programmes communs pourraient être un outil utile, et pour déterminer de quelle manière l'utilisation de programmes communs pourrait améliorer l'impact sur le développement;

8. *Souligne* les mandats respectifs du PNUD et du FNUAP et leurs responsabilités dans le domaine budgétaire et pour l'établissement d'évaluations et de rapports financiers, notamment en ce qui concerne les programmes communs;

9. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de faire rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2005 sur la programmation commune et les programmes communs dans les rapports annuels soumis respectivement par le PNUD et le FNUAP;

10. *Prie également* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de soumettre pour examen au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2006 un rapport global sur l'application de la programmation commune, telle qu'elle est décrite dans la présente décision, et sur les directives du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant la programmation commune, y compris des informations sur les expériences et une analyse des ressources allouées pour les trois options de gestion financière des programmes communs, et des avantages qui en découleraient en termes d'impact sur le développement ou de gains d'efficacité.

28 janvier 2005

2005/11

Révision du Règlement financier du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/FPA/2005/3 et DP/FPA/2005/4;
2. *Approuve* les révisions du Règlement financier qu'ils contiennent, avec la modification suivante :

Article 14.2 (Séparation des tâches) :

Supprimer la phrase : « Sauf autorisation expresse du Directeur exécutif, ».

Ajouter l'alinéa suivant : « c) Dans tous les cas, il faut qu'au moins deux signataires autorisent le décaissement des fonds ».

3. En ce qui concerne le financement des accords avec des donateurs [art. 2.2 F i)], *prie* la Directrice exécutive d'établir des directives contenant des éléments tels que les normes pour identifier et évaluer les facteurs de risque, les mesures qui doivent être prises pour atténuer les risques en tant que condition pour l'approbation, et les limites à l'utilisation effective de fonds avant d'avoir reçu les contributions;

4. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP de continuer à examiner activement le Règlement financier et d'avoir des consultations à ce sujet avec le Conseil d'administration.

28 janvier 2005

2005/12

Recouvrement des dépenses indirectes au titre du cofinancement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/FPA/2005/4 et DP/FPA/2005/5;
2. *Prend note également* des principes harmonisés pour le recouvrement des coûts énoncés dans le document DP/FPA/2005/5, en reconnaissant que l'adoption de ces principes par les organismes des Nations Unies est une mesure permettant d'accroître la transparence et la comparabilité du recouvrement des coûts dans l'ensemble du système des Nations Unies;
3. *Encourage* le FNUAP à approfondir les consultations en vue d'une nouvelle harmonisation des principes de recouvrement des coûts au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement dans le but de recenser clairement les éléments communs dans chaque catégorie de dépenses, et de justifier les disparités résultant des différents mandats et des différentes modalités de fonctionnement;
4. *Approuve*, à titre provisoire, l'application de ces principes harmonisés au cas particulier du FNUAP et leur utilisation dans le contexte de la politique de recouvrement des coûts indirects, sur la base d'un taux de 5 % pour les dépenses avec participation aux coûts pour les projets à exécution nationale financées par les pays bénéficiant du programme et de 7 % pour toutes les autres dépenses cofinancées; *confirme* le taux actuel de 5 % pour les dépenses relatives aux achats effectués par une tierce partie; et *confirme également* les limites pour le recouvrement des coûts indirects par des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies, telles qu'autorisées par le Conseil d'administration dans sa décision 2000/6;
5. *Souligne* que le FNUAP doit globalement récupérer la totalité des dépenses effectives consacrées aux activités financées au moyen des ressources du FNUAP autres que les ressources de base;
6. *Prie* la Directrice exécutive d'établir un rapport détaillé, qui sera présenté au Conseil d'administration à la session annuelle de 2007, afin d'examiner la politique de recouvrement des coûts indirects sur la base des données effectives du système Atlas, en proposant, le cas échéant, des modifications fondées sur le fait que l'objectif de l'élimination des subventions mutuelles a été atteint ou non et qu'il existe ou n'existe pas de catégories d'activités de cofinancement dont les coûts indirects sont nettement supérieurs ou inférieurs aux taux appliqués;
7. *Encourage* le FNUAP à continuer à suivre le niveau de recouvrement des coûts engagés à l'aide des ressources autres que les ressources de base;
8. *Encourage en outre* le FNUAP à continuer à affiner son système de gestion stratégique des coûts, notamment en appliquant le système Atlas, afin de mieux imputer les coûts indirects aux programmes et aux projets;

9. *Réaffirme* que l'essentiel des contributions au FNUAP doit aller aux ressources ordinaires.

28 janvier 2005

2005/13

Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur l'examen quinquennal du système d'allocation du FNUAP aux programmes de pays (DP/FPA/2005/6);

2. *Réaffirme* les principes de base du système d'allocation des ressources énoncés dans le rapport de la Directrice exécutive (DP/FPA/2005/6);

3. *Approuve* la méthode, qui entre en vigueur en janvier 2005, pour l'allocation des ressources décrite dans le rapport, notamment l'incorporation des pays en transition, la synchronisation du cycle du système d'allocation des ressources et du cycle du plan de financement pluriannuel, et les modifications des indicateurs et de leurs seuils en vue de parvenir aux objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), aux objectifs du processus CIPD+5 et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

4. *Approuve* la procédure visant à classer les pays dans les catégories des Groupes A, B et C, telle qu'elle est décrite dans le rapport;

5. *Approuve également* les parts relatives de l'allocation des ressources figurant au tableau 4 du rapport (DP/FPA/2005/6);

6. *Reconnaît* les efforts déployés par le FNUAP pour accroître la part des ressources allouée aux pays du Groupe A et *encourage* la Directrice exécutive à examiner les moyens d'accroître encore davantage les ressources allouées à ce groupe;

7. *Prie* la Directrice exécutive d'indiquer dans les rapports annuels la part des ressources ordinaires allouée aux pays du Groupe A ainsi que la part des ressources ordinaires allouée aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu;

8. *Recommande* que la répartition des ressources entre les différents pays, et en particulier pour ceux qui changent de catégorie, se fasse d'une manière flexible, en tenant compte de la nécessité d'assurer que les gains déjà obtenus ne seront pas compromis;

9. *Prie* la Directrice exécutive de procéder, s'il y a lieu, en étroite consultation avec tous les pays concernés, au réexamen du système d'allocation des ressources vers la fin de l'année 2007, en tenant compte de toute intégration future des moyens de planification, de financement et de budgétisation.

28 janvier 2005

2005/14
Récapitulation des décisions adoptées
par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2005

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2005, il a :

Point 1

Organisation des travaux

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2005 :

Président : S. E. M^{me} Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador)

Vice-Président : M. Andriy Nikitov (Ukraine)

Vice-Président : M^{me} Ulrika Cronenberg-Mossberg (Suède)

Vice-Président : M. Tesfa Alem Seyoum (Érythrée)

Vice-Président : M. Arjun Bahadur Thapa (Népal)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2005 (DP/2005/L.1 et Corr.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2004 (DP/2005/1);

Adopté son plan de travail annuel pour 2005 (DP/2005/CRP.1);

Adopté le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2005;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2005 :

Session annuelle de 2005 : 13-24 juin 2005

Deuxième session ordinaire de 2005 : 6-9 septembre 2005

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 sur la révision du Règlement financier du PNUD;

Pris note du document DP/2005/CRP.4 sur les recettes tirées par le PNUD du recouvrement des coûts;

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2005/2 du 28 janvier 2005 sur le programme mondial du PNUD pour 2005-2007;

Adopté la décision 2005/3 du 28 janvier 2005 concernant le rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar;

Examiné le document relatif au projet de programme sous-régional pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Barbade;

Approuvé les programmes pour les pays suivants :

Afrique : Angola, Burundi, Lesotho, Madagascar, Maurice;

Asie et Pacifique : Philippines, République de Corée, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée;

Europe et Communauté d'États indépendants : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan, Turkménistan;

Amérique latine et Caraïbes : Argentine, Guatemala;

Point 4

Égalité des sexes au PNUD

Adopté la décision 2005/4 du 28 janvier 2005 sur la stratégie et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD;

Pris note du document DP/2005/CRP.2 sur la mise à jour des progrès réalisés dans le partenariat entre le PNUD et UNIFEM;

Point 5

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2005/5 du 28 janvier 2005 sur les options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies;

Point 6

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2005/6 du 28 janvier 2005 sur le rapport d'activité du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Point 7

Coopération Sud-Sud

Adopté la décision 2005/7 du 28 janvier 2005 sur le troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 8

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2005/8 du 28 janvier 2005 sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003;

Point 9**Rapports au Conseil économique et social**

Adopté la décision 2005/9 du 28 janvier 2005 sur les rapports de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social;

Point 10**Processus de programmation**

Adopté la décision 2005/10 du 28 janvier 2005 sur la programmation commune;

Débat consacré au FNUAP**Point 11****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2005/11 du 28 janvier 2005 sur la révision du Règlement financier du FNUAP;

Adopté la décision 2005/12 du 28 janvier 2005 sur le recouvrement des dépenses indirectes au titre du cofinancement;

Point 12**Système d'allocation des ressources**

Adopté la décision 2005/13 du 28 janvier 2005 sur le système d'allocation des ressources du FNUAP;

Point 13**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les programmes pour les pays suivants :

Afrique : Angola, Burundi, Madagascar;

Asie et Pacifique : Philippines, République islamique d'Iran;

Europe et Communauté d'États indépendants : Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Roumanie, Tadjikistan, Turkménistan;

Amérique latine et Caraïbes : Guatemala;

Point 14**Questions diverses**

Tenu les réunions d'information et les consultations informelles suivantes :

PNUD

Consultation informelle sur le programme mondial du PNUD;

Réunion d'information informelle concernant le rapport du Comité de coordination de la gestion sur l'évaluation des progrès réalisés à l'UNOPS;

FNUAP

Réunion d'information informelle sur la sûreté des produits de santé en matière de procréation;

PNUD et FNUAP

Réunion d'information sur la catastrophe causée par le raz-de-marée du 26 décembre 2004;

Réunion commune

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 20 et 24 janvier 2005, au cours de laquelle ont été examinées les questions suivantes : a) VIH/sida : les orphelins et les femmes; b) égalité des sexes; c) simplification et harmonisation; et d) transition.

2005/15

Hommage à Mark Malloch Brown, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de 1999 à 2005

Le Conseil d'administration,

Notant avec regret que Mark Malloch Brown quittera son poste d'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement le 15 août 2005,

Conscient du fait que M. Malloch Brown s'est fait le chantre du développement au PNUD dès sa prise de fonctions en tant qu'Administrateur en 1999,

Prenant acte des efforts que n'a cessé de déployer M. Malloch Brown pour mettre l'action du PNUD au centre des initiatives de développement mondiales et *prenant également acte* des progrès réalisés par le PNUD dans sa lutte décisive en faveur de l'élimination de la pauvreté pendant qu'il était Administrateur,

Prenant en outre note des efforts déployés par M. Malloch Brown pour placer le PNUD à l'avant-garde de la réforme et du changement au sein du système des Nations Unies, doter le Programme des outils dont il a besoin afin de relever les défis à venir et créer de vastes partenariats en vue de permettre au PNUD de jouer un rôle plus important, de manière efficace et rationnelle, dans ce système,

Notant avec admiration que, grâce aux efforts déployés par M. Malloch Brown, les contributions volontaires au PNUD ont augmenté pendant quatre années successives après une longue période de déclin,

Constatant avec une profonde satisfaction que M. Malloch Brown a fait des objectifs du Millénaire pour le développement* la pierre angulaire de tous les programmes du PNUD, ainsi marqués de leur sceau,

* Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

Constatant également que M. Malloch Brown a montré une volonté résolue et fait preuve d'enthousiasme et de dynamisme pour renforcer le rôle du PNUD, en particulier au niveau des pays,

1. *Félicite* Mark Malloch Brown d'avoir su gérer de manière efficace le Programme des Nations Unies pour le développement de 1999 à 2005;

2. *Exprime sa sincère gratitude* à Mark Malloch Brown pour ses remarquables qualités de chef, de la Déclaration du Millénaire aux Équipes du projet du Millénaire et maintenant à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en 2005;

3. *Souhaite* à Mark Malloch Brown un plein succès dans ses nouvelles fonctions de chef de cabinet du Secrétaire général.

14 juin 2005

2005/16

Programme mondial du PNUD pour 2005-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur le Programme mondial du PNUD pour 2005-2007 (DP/GP/1/Rev.1);

2. *Se félicite* des révisions importantes apportées au Programme mondial et de l'inclusion d'un plan de travail, après consultation avec les États Membres depuis janvier 2005;

3. *Souligne* combien il importe de pleinement aligner le Programme mondial sur le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2003/32) et les dispositions de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles (A/RES/59/250) sur, notamment, le contrôle national du processus de développement;

4. *Adopte* le programme mondial tel qu'il figure dans le rapport.

21 juin 2005

2005/17

Révision du Règlement financier du PNUD

(suivi de la décision 2005/1)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la révision du Règlement financier du PNUD (DP/2005/CRP.6), établie conformément à la décision 2005/1;

2. *Approuve*, pour une période provisoire de trois ans, les modifications proposées au Règlement financier figurant dans le document de séance et *demande* que toutes les transactions faites au cours de la période d'exceptions à la séparation des tâches fassent l'objet d'un examen rétroactif;

3. *Demande* une évaluation par le Comité des commissaires aux comptes de la mise en œuvre de ces modifications à la fin de la période d'essai de trois ans dans le cadre de son audit biennal.

22 juin 2005

2005/18

Gestion stratégique des coûts au PNUD et incidences sur le recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document de séance sur les critères de définition des taux de recouvrement des coûts en fonction des projets (DP/2005/CRP.5);

2. *Rappelle* ses décisions 2003/22 et 2004/30;

3. *Se félicite* de la participation du PNUD aux travaux du Groupe de gestion du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de mieux harmoniser les principes de recouvrement des coûts et d'affiner les critères de définition des taux de recouvrement des coûts;

4. *Réaffirme* que le PNUD doit s'assurer que chaque source de financement couvre la part qui lui revient de la gestion et de l'appui au programme;

5. *Souligne* qu'il est indispensable de faire preuve d'une certaine souplesse dans les fourchettes établies de taux de recouvrement des coûts pour les contributions faites par les gouvernements tant donateurs que bénéficiaires de façon à tenir compte de la multiplicité des modalités d'exécution et coûts de gestion dans les divers pays;

6. *Réaffirme* que le PNUD doit assurer le plein recouvrement, au niveau global, de tous les coûts réels de mise en œuvre des activités financées par la participation de tiers aux coûts, des contributions aux fonds d'affectation spéciale et la participation de pays de programme aux coûts;

7. *Note* qu'il n'existe pas dans le document de séance DP/2005/CRP.5 de proposition détaillée comportant des critères précis, susceptibles d'encourager les contributions non affectées, rapides et souples à des fonds d'affectation spéciale, la participation de tiers et de pays de programme aux coûts, contrairement à ce qu'avait demandé le Conseil d'administration au paragraphe 6 de sa décision 2004/30;

8. *Prie* le PNUD de lui soumettre, à sa deuxième session ordinaire de 2006, un rapport sur la pratique actuelle de définition des taux spécifiques de recouvrement des coûts et de critères de recouvrement des coûts clairs, se fondant notamment sur les modalités de financement et d'exécution et les coûts de gestion dans les différents pays.

22 juin 2005

2005/19
PNUD, FNUAP et UNOPS :
rapport sur l'audit et le contrôle internes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports de l'Administrateur du PNUD (DP/2005/26), de la Directrice exécutive du FNUAP (DP/FPA/2005/9) et du Directeur exécutif de l'UNOPS (DP/2005/27) sur l'audit et le contrôle internes;

2. *Soutient* la poursuite du renforcement et de la réorganisation des services d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

3. *Prie instamment* le PNUD et le FNUAP de fonder leurs activités de contrôle et de mise en jeu de la responsabilité sur un modèle de risque qui leur soit propre et de créer des fonctions d'évaluation des risques au sein de leurs bureaux d'audit;

4. Encourage le PNUD et le FNUAP à utiliser des systèmes de suivi et de contrôle financiers leur permettant de réduire les risques liés à la mise en œuvre des programmes;

5. *Note* l'importance d'un audit adéquat des fonctions du siège;

6. *Souscrit* à la nécessité de renforcer l'analyse des résultats des audits; des projets exécutés sur le plan national; des mesures de suivi prises par les directeurs de projet pour donner suite aux observations et recommandations faites lors des audits; et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de fournir, en particulier au personnel se trouvant sur le terrain, une formation lui permettant d'interpréter lesdites conclusions et recommandations et d'en assurer le suivi;

7. *Prie* le PNUD et le FNUAP de fournir une explication, dans leurs prochains rapports, concernant les critères de sélection des bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit;

8. *Se félicite* de la présentation des recommandations d'audit par fréquence et par priorité et *demande* un complément d'analyse des chiffres actuels pour ce qui est des causes sous-jacentes des observations faites lors des audits;

9. *Demande* que ce type d'analyse et de présentation soit maintenu dans les rapports futurs sur l'audit et le contrôle internes;

10. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'analyser et de présenter la suite donnée aux recommandations faites lors des précédents audits internes, dans les rapports de 2003 et 2004, et de faire rapport sur le statut des recommandations les plus fréquentes et les plus prioritaires dans le prochain rapport, conformément au plan approuvé dans la décision 2004/39, qui comporte des objectifs concrets, un calendrier et des indicateurs tels que vérifiés par l'audit interne;

11. *Prie* le PNUD et le FNUAP de mener une analyse approfondie du niveau des ressources pour les audits internes afin de les aligner sur les meilleures pratiques et de couvrir comme il convient les domaines stratégiques identifiés ci-dessus;

12. *Prie également* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de faire état des mesures prises par l'administration pour donner suite à leurs rapports d'audit interne à la session annuelle du Conseil

d'administration, notamment du suivi des recommandations faites dans les précédents rapports;

13. *Demande également* au PNUD de faire en sorte que le Comité des commissaires aux comptes présente son rapport au Conseil d'administration.

23 juin 2005

2005/20

Rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004 (DP/2005/16);

2. *Prend note* de la méthode honnête et bien structurée adoptée pour la présentation des données;

3. *Se félicite* des progrès que le PNUD a faits pour mieux cibler sa stratégie et répondre aux besoins des pays; du fait que les activités du PNUD s'alignent bien sur le plan de financement pluriannuel; et de sa volonté d'adopter une gestion axée sur les résultats;

4. *Encourage* le PNUD à améliorer encore la façon de présenter ses résultats et à continuer d'améliorer et d'affiner les mesures quantitatives et qualitatives figurant dans le plan de financement pluriannuel afin de mieux analyser les progrès réalisés et les résultats obtenus dans le temps, au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan;

5. *Prie* le PNUD d'inclure dans ses prochains rapports sur le plan de financement pluriannuel un résumé analytique et un organigramme montrant la chaîne de résultats dont il fait état;

6. *Prie* le PNUD de prendre des mesures de suivi se fondant sur le rapport concernant le plan de financement pluriannuel et les débats suivant la présentation du rapport au Conseil d'administration, en tenant compte du fait que les pays ont la maîtrise du processus de développement, ainsi que de la disposition figurant dans la résolution A/RES/59/250 sur l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement;

7. *Prie également* le PNUD, conformément à la décision 2004/1, de faire du renforcement des capacités le thème de son analyse approfondie dans son rapport annuel de 2006;

8. *Prie également* le PNUD de présenter au Conseil, à sa première session ordinaire de 2006, un calendrier pour l'établissement et l'examen de son rapport sur l'évaluation de fin de cycle des résultats obtenus dans le cadre du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 ainsi que pour le processus de mise au point du plan pour 2008-2011;

9. *Appelle* les partenaires donateurs à continuer d'accroître leurs contributions volontaires aux ressources ordinaires du PNUD;

10. *Demande* à l'Administrateur de continuer de donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection (DP/2005/16/Add.1).

23 juin 2005

2005/21

Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2004

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2004 (DP/2005/25);
2. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à un certain nombre de résultats obtenus en matière de développement national et de l'identification d'enseignements importants pour l'organisation;
3. *Note* les progrès réalisés pour harmoniser et simplifier les activités d'évaluation au sein du système des Nations Unies grâce aux travaux du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, en particulier l'adoption par le Groupe de normes et règles d'évaluation pour le système des Nations Unies, qui représente une initiative importante pour l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles;
4. *Encourage* le Bureau de l'évaluation à accorder une attention accrue aux résultats concrets qui ont été obtenus en matière de développement et au suivi des recommandations faites lors des évaluations précédentes;
5. *Prend note* de l'augmentation sensible du nombre d'évaluations menées au cours de l'année, qui répond aux préoccupations mentionnées en 2003;
6. *Reconnaît* les progrès réalisés pour renforcer les capacités d'évaluation axées sur les résultats du personnel du PNUD et obtenir l'appui de réseaux d'évaluation professionnels, nationaux et internationaux plus étoffés;
7. *Approuve* la codification d'une politique d'évaluation du PNUD pour la période couverte par le rapport de 2005 et la formalisation d'un système de suivi des recommandations faites lors des évaluations; et
8. *Souligne* qu'il importe de créer des synergies grâce à des activités d'évaluation du PNUD et des fonds et programmes qui lui sont associés afin de faciliter la mise en jeu de la responsabilité de l'organisation.

23 juin 2005

2005/22

Rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel d'UNIFEM

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel (DP/2005/24);

2. *Prend note* des efforts ciblés déployés par UNIFEM pour aider les pays de programme à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement*, notamment par le biais d'interventions stratégiques dans les domaines où il possède des avantages comparatifs;

3. *Encourage* UNIFEM à continuer d'intégrer les sexes dans les mécanismes de coordination tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, grâce au renforcement des partenariats avec le PNUD et les membres des équipes de pays des Nations Unies, conformément aux recommandations figurant dans l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles du système des Nations Unies;

4. *Encourage également* UNIFEM à continuer de suivre les progrès réalisés dans le cadre de son plan de financement pluriannuel, conformément aux objectifs, résultats et indicateurs figurant dans ses cadres de résultats;

5. *Encourage également* tous les pays qui sont en mesure de le faire à aider UNIFEM à atteindre le niveau voulu de ressources ordinaires, notamment en faisant des annonces de contributions pluriannuelles.

23 juin 2005

2005/23

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2005 et au-delà (DP/2005/17);

2. *Note* que le PNUD a atteint le premier objectif annuel (2004) de son deuxième Plan de financement pluriannuel et *note également* qu'une base de ressources ordinaires stable et appropriée est à sa portée, sous réserve qu'il continue de suivre les orientations du Plan de financement pluriannuel et d'améliorer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes comme demandé par le Conseil et que les États Membres non seulement poursuivent mais développent leurs efforts de financement sur l'ensemble de la période couverte par le Plan de financement pluriannuel;

3. *Prie* les États Membres de donner la priorité aux ressources ordinaires (contributions de base) par rapport aux autres ressources (autres apports); *prie également* le PNUD de poursuivre ses efforts afin de réduire sa dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs importants et de faire appel à d'autres donateurs;

* Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

4. *Constate* avec satisfaction que certains pays ont augmenté leurs contributions de base, *prie* tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2005 et *prie également* ceux qui ont déjà versé leurs contributions d'envisager la possibilité de les accroître – s'ils sont en mesure de le faire – afin d'accélérer la reconstitution des ressources ordinaires du PNUD;

5. *Encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à annoncer des engagements de contributions pluriannuels assortis de calendriers de versements pour la période couverte par le second Plan de financement pluriannuel, et de respecter par la suite ces engagements de contributions et ces calendriers.

23 juin 2005

2005/24

Engagements financiers en faveur du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2005/8) et *se félicite* de l'augmentation sensible des ressources ordinaires en 2004, ainsi que de l'augmentation en 2004 des cofinancements due à un accroissement des contributions d'un certain nombre de donateurs; et *se félicite* des contributions des pays de programme, qui ont permis au FNUAP d'enregistrer un nombre record de donateurs;

2. *Se félicite* de l'augmentation prévue des ressources ordinaires en 2005;

3. *Reconnaît* qu'un accroissement progressif durable des ressources du FNUAP implique, pour les pays qui en ont la possibilité, un effort de financement accru au cours de la période couverte par le plan de financement pluriannuel, 2004-2007;

4. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique et financier vigoureux ainsi que de ressources ordinaires prévisibles et en augmentation pour pouvoir s'acquitter de son mandat et aider les pays à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*;

5. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser leurs contributions au début de chaque année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

6. *Réaffirme* que les ressources ordinaires de base constituent le socle des activités du FNUAP et sont essentielles pour en préserver la nature multilatérale, neutre et universelle; et *encourage* le FNUAP à continuer à mobiliser des ressources complémentaires pour ses programmes.

23 juin 2005

2005/25 Rapport de la Directrice exécutive pour 2004

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive pour 2004 (DP/FPA/2005/7, Part I et Part II) et *se félicite* des progrès réalisés par le FNUAP au cours de la première année du Plan de financement pluriannuel, 2004-2007, notant la contribution du FNUAP à la réalisation des résultats stratégiques du Plan;

2. *Prend note avec satisfaction* des efforts du FNUAP pour aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*, notamment en intégrant les questions de population et de développement, de santé de la procréation et d'égalité entre les sexes aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté;

3. *Souligne* que l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des principales mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action (CIPD+5) est essentielle à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire*, et *souligne* qu'il importe d'intégrer pleinement les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement aux stratégies destinées à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

4. *Approuve* la révision du cadre intégré d'allocation des ressources du Plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007, comme proposée dans le document DP/FPA/2005/7 (Part I);

5. *Encourage* le FNUAP à intégrer davantage les activités destinées à donner suite à la Conférence internationale sur la population et le développement dans des cadres d'action nationaux tels que les approches sectorielles, les documents de stratégies de réduction de la pauvreté, les programmes de réformes du secteur de la santé et autres plans et politiques nationaux de développement;

6. *Souligne la nécessité* de continuer à établir des partenariats novateurs entre partenaires du développement, gouvernements, organismes de la société civile et secteur privé pour atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire*;

7. *Prie* le FNUAP de continuer à intégrer la santé de la procréation ainsi que les droits en la matière et les questions liées à la situation de la femme dans les rapports sur les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*;

8. *Reconnaît* les progrès qui ont été faits pour améliorer l'efficacité organisationnelle du FNUAP et *encourage* le FNUAP à poursuivre l'élaboration du cadre de gestion axé sur les résultats et à présenter les progrès réalisés dans le rapport récapitulatif prévu pour 2007;

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

9. *Encourage* le FNUAP à suivre les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs, les résultats et les indicateurs du cadre de résultats stratégiques du Plan de financement pluriannuel.

23 juin 2005

2005/26

Examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation pour la période 2004-2007 (DP/2005/18);

2. *Rappelle* les décisions 2002/10 et 2002/18 sur les arrangements en matière de programmation pour 2004-2007;

3. *Rappelle également* la décision 2002/14 relative au Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2000-2010, et *réaffirme* que l'affectation des ressources des rubriques 1.1.1 et 1.1.2 du montant cible pour l'affectation des ressources de base (MCARB) doit être fixée au minimum à 60 % pour les pays les moins avancés et entre 85 % et 91 % pour les pays à faible revenu;

4. *Se félicite* de l'augmentation tendancielle des contributions au titre des ressources ordinaires, qui permettra au PNUD de préserver et d'accroître les ressources consacrées aux programmes de pays pour le reste de la période actuelle de programmation;

5. *Souligne* que la programmation de toutes les ressources du PNUD au niveau des pays doit s'inscrire dans le cadre des stratégies et priorités nationales de développement et être fondée sur une analyse des besoins, y compris à l'occasion des bilans communs de pays, avec pour objectif principal d'aider les pays concernés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*;

6. *Souligne également* que les arrangements en matière de programmation constituent l'outil opérationnel et le mécanisme d'affectation des ressources du plan de financement pluriannuel du PNUD, 2004-2007¹;

7. *Reconnaît* que le développement des capacités et la propriété des stratégies nationales de développement sont essentiels à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*, ainsi que l'a récemment souligné l'Assemblée générale lors de son examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies²;

8. *Décide* de maintenir les ressources affectées à la rubrique 1.1.1 des MCARB pour 2006 et 2007;

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux annoncés dans la Déclaration du Millénaire.

¹ Décision 2003/24 du Conseil d'administration.

² A/RES/59/250.

9. *Rappelle* la décision 1995/23 qui établit le cadre législatif de la rubrique 1.1.2 des MCARB et *approuve*, sous réserve de révision en 2007, les modifications temporaires suivantes en ce qui concerne les nouvelles ressources disponibles en sus du montant total de 450 millions de dollars des ressources programmables de base :

a) Ramener le rapport des affectations entre les rubriques 1.1.1 et 1.1.2 du MCARB de 60/40 % à 50/50 %;

b) Éliminer, tout en respectant pleinement le principe de l'affectation prioritaire en faveur des pays à faible revenu et des pays les moins avancés auquel il est fait référence au paragraphe 3, la limite actuelle entre les rubriques 1.1.1 et 1.1.2;

c) Introduire, tout en conservant le principe de limitation régionale, une marge de manœuvre pouvant atteindre 10 % afin de faciliter un certain transfert des ressources de la rubrique 1.1.2 entre les régions;

10. *Approuve en outre* un financement annuel prévisible d'un montant de 3 millions de dollars au titre du Programme d'assistance au peuple palestinien;

11. *Prie* le PNUD d'évaluer les arrangements actuels en matière de programmation, en particulier les modifications approuvées, en vue de proposer de nouveaux arrangements comme demandé dans la décision 2002/18, et de soumettre cette évaluation au Conseil à sa première session ordinaire de 2007.

23 juin 2005

2005/27

Égalité des sexes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la note explicative sur la stratégie et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD (DP/2005/CRP.9);

2. *Se félicite* des informations complémentaires concernant le plan d'action et la matrice pour la mise en œuvre de ce plan en 2005, comme demandé par les États Membres;

3. *Demande instamment* au PNUD de développer ses activités en faveur de la prise en compte systématique de la situation des femmes, notamment en augmentant les ressources financières et humaines à l'appui de la mise en œuvre du plan d'action, et de tenir compte des observations formulées à ce sujet par les États Membres;

4. *Prie également* le PNUD de promouvoir activement et de mettre en place des partenariats, selon qu'il convient, avec l'ensemble des organismes des Nations Unies actifs en faveur de l'égalité des sexes, y compris les organismes dont le mandat porte sur la formation et la recherche, afin d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action;

5. *Adopte* la stratégie et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD (DP/2005/7 et Corr.1);

6. *Prie* l'Administrateur de poursuivre l'élaboration du plan d'action jusqu'en 2007, y compris la matrice des résultats, et de tenir compte des conclusions du rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004 concernant le plan de financement pluriannuel ainsi que des conclusions de l'évaluation indépendante en cours; et *prie également* l'Administrateur de lui faire rapport, à sa première session ordinaire de 2006, sur le plan d'action à moyen terme en s'appuyant sur les mesures prises par la direction pour donner suite à l'évaluation indépendante.

23 juin 2005

2005/28

Progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et soulignant le fait que de nouvelles mesures doivent être prises pour harmoniser les cycles de programmation et les synchroniser dans toute la mesure du possible avec les instruments nationaux de programmation, en particulier les stratégies de réduction de la pauvreté, y compris le cas échéant, les documents relatifs à ces stratégies,

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays (DP/2005/28-DP/FPA/2005/10) et des propositions qui y sont contenues;

2. *Constate* les progrès accomplis pour ce qui est de l'application de la décision 2001/11 du Conseil d'administration relative au processus de programmation du PNUD/FNUAP et en conséquence *reconfirme* la validité de la procédure de programmation actuelle;

3. *Insiste* sur la nécessité d'assurer la qualité des descriptifs de programme, qui doivent être axés sur les résultats et cohérents avec les priorités nationales dans les domaines de compétence de tous les organismes concernés;

4. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de lui présenter à sa session annuelle de 2006 un rapport établi conjointement avec l'UNICEF sur les éventuelles possibilités d'améliorer et de simplifier davantage les procédures harmonisées actuelles d'approbation des programmes de pays de façon à en accélérer l'élaboration et l'approbation et à mieux les synchroniser avec les instruments de programmation nationaux du pays concerné tout en gardant présent à l'esprit la nécessité de préserver l'intégrité institutionnelle et le mandat de chaque organisme.

23 juin 2005

2005/29

**Plan d'activité du Fonds d'équipement
des Nations Unies 2005-2007 : investir
dans les PMA pour réaliser les objectifs du Millénaire
pour le développement**

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le plan d'activité du Fonds d'équipement des Nations Unies 2005-2007 : investir dans les PMA pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (DP/2005/22), présenté conformément à la décision 2005/5 du Conseil d'administration;

2. *Note* que ce plan d'activité permet au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) de s'acquitter de son mandat tel que fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir apporter une assistance, en priorité aux pays les moins avancés, et rester un organisme indépendant avec pour principal objectif la réduction de la pauvreté et la réalisation du Programme d'action de Bruxelles ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement* dans les pays les moins avancés;

3. *Prie* le PNUD de faire rapport sur l'intégration des dépenses d'administration du Fonds d'équipement des Nations Unies dans le budget d'appui biennal 2006-2007, comme décrit dans le document DP/2005/22;

4. *Prie également* le Fonds d'équipement des Nations Unies de lui faire rapport de manière appropriée à sa première session de 2006 sur ses processus de prise de décisions en matière budgétaire et de programmation;

5. *Demande à nouveau* à l'Administrateur de nommer, dès que possible, un nouveau Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies;

6. *Lance* un appel aux pays donateurs et aux autres pays en mesure de le faire afin qu'ils apportent un financement supplémentaire durable à l'appui des programmes et des activités du Fonds d'équipement des Nations Unies dans les pays les moins avancés, y compris en apportant des ressources au fonds d'affectation spéciale « Investir dans les pays les moins avancés » proposé;

7. *Encourage* les États Membres, en particulier les pays les moins avancés, à soutenir les efforts de mobilisation de ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies.

23 juin 2005

2005/30

**Information sur l'exécution des programmes
du PNUD et du FNUAP au niveau des pays**

Le Conseil d'administration

* Objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux annoncés dans la Déclaration du Millénaire.

1. *Prend note* du rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la décision 2001/11 : accélération de la mise en œuvre des descriptifs de programme de pays (DP/2005/28-DP/FPA/2005/10), du plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004 (DP/2005/16) ainsi que du rapport de la Directrice exécutive pour 2004 : progrès accomplis dans l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 [DP/FPA/2005/7 (Part I)];

2. *Prie* le PNUD et le FNUAP de lui proposer, à sa première session ordinaire de 2006, en consultation avec les organismes concernés, des méthodes efficaces par rapport à leur coût pour la communication de données de programmes à leurs organes directeurs respectifs dans le cadre de leur cycle de programmation et d'établissement de rapports.

23 juin 2005

2005/31

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2005

Le Conseil d'administration,

Rappelle que, pendant sa session annuelle de 2005, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2005 (DP/2005/L.2 et Corr.1);

Approuvé le rapport de la première session ordinaire de 2005 (DP/2005/14); et

Approuvé le calendrier ci-après des sessions que tiendrait le Conseil d'administration en 2005 et 2006 :

Deuxième session ordinaire de 2005 : 6-9 septembre 2005

Première session ordinaire de 2006 : 23-27 janvier 2006

Session annuelle de 2006 : 12-23 juin 2006 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2006 : 11-15 septembre 2006

Examiné les méthodes de travail du Conseil d'administration.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plan de financement pluriannuel

Adopté la décision 2005/20 du 23 juin 2005 sur le plan de financement pluriannuel : rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2004.

Point 3

Engagements de financement

Adopté la décision 2005/23 du 23 juin 2005 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2005 et au-delà.

Point 4

Arrangements en matière de programmation

Adopté la décision 2005/26 du 23 juin 2005 sur l'examen à mi-parcours des arrangements en matière de programmation.

Point 5

Rapport sur le développement humain

Pris note de la mise à jour sur les consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* (DP/2005/19).

Point 6

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2005/16 du 21 juin 2005 sur le Programme mondial du PNUD pour 2005-2007;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après (et des observations faites à ce sujet) :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso (DP/DCP/BFA/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/DCP/GHA/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Namibie (DP/DCP/NAM/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouganda (DP/DCP/UGA/1);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/DCP/KHM/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/DCP/CHN/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Viet Nam (DP/DCP/VNM/1);

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Albanie (DP/DCP/ALB/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bélarus (DP/DCP/BLR/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Bulgarie (DP/DCP/BGR/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/DCP/GEO/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/DCP/TUR/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ukraine (DP/DCP/UKR/1);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pérou (DP/DCP/PER/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour les îles Turques et Caïques (DP/DCP/TCI/1);

Pris note des prorogations pour une période d'un an des programmes de pays concernant la République démocratique du Congo et le Libéria;

Pris note du projet de descriptif de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, pour 2006-2010;

Approuvé le programme sous-régional pour les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade.

Point 7

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2005/29 sur le plan d'action du Fonds d'équipement des Nations Unies pour 2005-2007.

Point 8

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Pris note du rapport annuel du Directeur exécutif (DP/2005/23).

Point 9

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Adopté la décision 2005/22 du 23 juin 2005 ayant trait au rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel.

Point 10

La question de l'égalité des sexes au PNUD

Adopté la décision 2005/27 du 23 juin 2005 sur les femmes au PNUD.

Point 11

Évaluation

Adopté la décision 2005/21 du 23 juin 2005 sur le rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation de 2004.

Point 12

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2005/17 du 22 juin 2005 sur la révision du Règlement financier du PNUD (suite donnée à la décision 2005/1);

Adopté la décision 2005/18 du 22 juin 2005 sur la gestion stratégique des coûts au PNUD et les incidences sur le recouvrement des coûts.

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Point 13

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2005/19 du 23 juin 2005 sur les activités d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Point 14

Activités de programmation

Adopté la décision 2005/28 du 23 juin 2005 sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la décision 2001/11 : question des délais d'élaboration des descriptifs de programme de pays.

Point 15

Missions de visite

Pris note du rapport sur la mission de visite en République démocratique populaire lao (DP/2005/CRP.7-DP/FPA/2005/CRP.1);

Le rapport sur la mission de visite commune en Azerbaïdjan (DP/2005/CRP.8-DP/FPA/2005/CRP.2) fera l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques.

Débat consacré au FNUAP

Point 16

Rapport de la Directrice exécutive pour 2004

Adopté la décision 2005/25 du 23 juin 2005 sur le rapport de la Directrice exécutive pour 2004.

Point 17

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Adopté la décision 2005/24 du 23 juin 2005 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

Point 18

Programmes de pays et questions connexes

A pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après (et des observations faites à ce sujet) :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burkina Faso DP/FPA/DCP/BFA/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/FPA/DCP/GHA/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Namibie (DP/FPA/DCP/NAM/4);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ouganda (DP/FPA/DCP/UGA/6);

États arabes et Europe

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Albanie (DP/FPA/DCP/ALB/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie (DP/FPA/DCP/GEO/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le territoire palestinien occupé (DP/FPA/DCP/OPT/3);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Turquie (DP/FPA/DCP/TUR/4);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ukraine (DP/FPA/DCP/UKR/1);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bangladesh (DP/FPA/DCP/BGD/7);
 Projet de descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/FPA/DCP/KHM/3);
 Projet de descriptif de programme de pays pour la Chine (DP/FPA/DCP/CHN/6);
 Projet de descriptif de programme de pays pour le Viet Nam (DP/FPA/DCP/VNM/7);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pérou (DP/FPA/DCP/PER/7);

Pris note du rapport sur la mise en œuvre du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/2005/11);

Pris note de la première prorogation pour une période d'un an du premier programme spécial d'assistance au Myanmar (DP/FPA/2005/12);

Approuvé la prorogation pour une période de deux ans du premier programme de pays pour le Timor-Leste (DP/FPA/2005/12).

Point 19**Questions diverses**

Pris les initiatives suivantes :

a) Adieux à l'Administrateur du PNUD et adoption de la décision 2005/15 :
 Hommage à Mark Malloch Brown, Administrateur du PNUD de 1999 à 2005;

b) Manifestation spéciale sur la consolidation de la paix après les conflits :
 rôle du PNUD (exemple d'El Salvador);

c) Consultations officieuses sur les rapports d'audit du PNUD et du FNUAP;

d) Présentation par le GNUD des résultats de l'étude mondiale sur l'incidence des objectifs du Millénaire pour le développement* à l'échelon des pays;

e) Consultations officieuses sur le rôle et l'action du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement; et

f) Séance d'information officieuse sur la santé maternelle et le VIH/sida.

23 juin 2005

2005/32**Méthodes de travail du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le document DP/2005/CRP.13 relatif à l'amélioration de ses méthodes de travail,

1. *Décide* afin d'assurer la continuité de ses travaux :

* Objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire.

a) D'inviter les membres nouvellement élus à participer à ses travaux dès qu'ils ont été élus par le Conseil économique et social;

b) D'arrêter la composition du Bureau de la session suivante suffisamment tôt pour que ses membres puissent consulter ceux du Bureau sortant et prendre part à leurs travaux;

2. *Prie* le secrétariat de lui communiquer les incidences financières éventuelles des projets de décision avant le début de ses sessions;

3. *Encourage* les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial à examiner et commenter le cas d'un pays lors de leurs réunions conjointes, afin d'illustrer l'action commune menée par les organismes des Nations Unies sur le terrain et *invite* les institutions et les fonds et programmes des Nations Unies qui participent au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à s'associer à cette initiative commune;

4. *Souligne* le rôle important des membres du Bureau dans le processus de prise de décisions, qu'ils peuvent faciliter et accélérer grâce à leurs contacts avec leur groupe régional respectif;

5. *Décide* de poursuivre son débat et ses consultations sur ses méthodes de travail, afin de les rendre plus efficaces et plus rationnelles tout en accélérant et en facilitant le processus de prise de décisions.

9 septembre 2005

2005/33

Prévisions budgétaires du PNUD pour l'exercice biennal 2006-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur contenant le projet de budget d'appui et les prévisions connexes pour l'exercice biennal 2006-2007, publié sous la cote DP/2005/31, dans lequel sont indiquées les ressources nécessaires pour le second exercice biennal couvert par le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007;

2. *Rappelle* sa décision 2005/5 sur le FENU et *note* que le crédit nécessaire pour financer le budget d'appui biennal du FENU a été intégré au projet de budget du PNUD sur une ligne distincte;

3. *Approuve* l'ouverture de crédits d'un montant brut de 729 056 300 dollars suivant la répartition figurant dans le tableau ci-après et aux fins indiquées dans le rapport, sauf pour ce qui est des postes demandés au titre des activités de mobilisation à l'échelon régional et des dépenses connexes, et *décide* que les recettes prévues, soit 71 210 000 dollars, viendront en déduction du montant brut des crédits nécessaires, ce qui ramène à 657 846 300 dollars le montant estimatif net des crédits à ouvrir;

4. *Demande* à tous les gouvernements des pays hôtes d'honorer leurs obligations relatives aux dépenses locales des bureaux extérieurs;

5. *Prend note* de l'augmentation des dépenses prévues dans le budget d'appui biennal et demande au PNUD d'inclure dans le prochain budget d'appui des renseignements plus détaillés sur les stratégies et mesures adoptées pour les maîtriser;

6. *Autorise* l'Administrateur à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre, à concurrence de 5 % du montant de la ligne à laquelle le virement est effectué;

7. *Prend note* de la structure de base et de la répartition de l'augmentation de la capacité proposées pour le siège et pour les bureaux de pays, et *prie instamment* l'Administrateur de continuer à ajuster progressivement le mode de financement des dépenses d'appui du PNUD pour parvenir à un partage des coûts proportionnel entre les ressources ordinaires et les autres ressources;

8. *Souscrit* à la proposition de l'Administrateur d'inscrire les dépenses de sécurité prescrites par l'ONU sur une ligne distincte du plan de ressources du PNUD et *approuve* l'affectation à leur financement d'un montant de 31 243 700 dollars prélevé sur les ressources ordinaires;

9. *Prie* le PNUD de continuer à améliorer la qualité du document budgétaire en simplifiant sa présentation, en évitant les redites et en visant à davantage de clarté et de transparence;

10. *Prend note avec satisfaction* de la décision du PNUD de présenter pour l'exercice biennal 2008-2009 un budget d'appui aligné et axé sur les résultats, harmonisé avec celui du FNUAP et de l'UNICEF;

11. *Fait siennes* les préoccupations exprimées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la propension à reclasser les postes et *prie* le PNUD de ne lui soumettre des demandes de reclassement qu'en cas de modification importante du niveau et de l'ampleur des responsabilités attachées aux postes concernés et d'inclure des explications plus complètes à ce sujet dans le projet de budget;

12. *Approuve* l'ordre de priorité accordé par l'Administrateur à la question de l'égalité des sexes et demande de tenir compte dans le processus budgétaire des incidences pour 2006 du plan d'action prévu en la matière;

13. *Accueille avec satisfaction* la nomination de directeurs de pays du PNUD, comme indiqué dans le budget d'appui pour l'exercice biennal 2006-2007, *prie* le PNUD de poursuivre avec lui le débat engagé sur la stratégie globale visant à renforcer l'efficacité du système du coordonnateur résident et *réaffirme* à ce propos le rôle qui revient au PNUD dans la gestion de ce système conformément à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

Budget d'appui pour l'exercice biennal 2006-2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	343 720,1
Siège	75 404,5
Total partiel	419 124,6
Gestion et administration	138 953,4
Appui aux activités opérationnelles du système des Nations Unies	
Bureaux de pays	120 766,6
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement	3 961,8
Bureau des services d'achats interorganisations	1 142,4
Volontaires des Nations Unies	35 085,0
Total partiel	160 955,8
Total partiel (budget d'appui biennal du PNUD)	719 033,8
Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)	10 022,5
Montant brut total des crédits à ouvrir	729 056,3
À déduire : Montant estimatif des recettes	(71 210,0)
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	657 843,3

9 septembre 2005

2005/34**Prévisions budgétaires du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'exercice biennal 2006-2007***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur contenant le projet de budget d'appui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme pour l'exercice biennal 2006-2007, publié sous la cote DP/2005/31;

2. *Prie instamment* l'UNIFEM de poursuivre l'action menée pour réduire les dépenses d'appui aux programmes et les frais d'administration et de gestion imputés sur les ressources ordinaires (ressources de base) afin d'accroître le volume des ressources affectées aux programmes;

3. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 16 374 400 dollars pour l'UNIFEM.

9 septembre 2005

2005/35

Évaluation du cadre de coopération régionale pour les États arabes pour la période 2002-2005

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'évaluation du cadre de coopération régionale pour les États arabes pour la période 2002-2005 (DP/RPD/RAS/1);
2. *Se félicite* de l'approche et de la méthodologie retenues pour cette évaluation et *prie* le Bureau de l'évaluation du PNUD de faire une plus large place dans sa démarche à l'utilité des programmes régionaux et de procéder dorénavant à des évaluations indépendantes de tous ces programmes;
3. *Juge préoccupant* que les résultats ne fassent pas l'objet d'évaluations et *prie* le PNUD de concevoir les mécanismes nécessaires à la mise en place de systèmes rigoureux de suivi et d'évaluation et de rassembler des données de référence et des indicateurs qui renseignent sur les résultats et l'impact des programmes régionaux du PNUD, en coopération étroite avec les autorités nationales;
4. *Prend note* des recommandations figurant dans le document DP/RPD/RAS/1, *suggère* que le Bureau de l'évaluation établisse l'ordre de priorité de ses conclusions et recommandations et *engage* le PNUD à tenir compte des leçons tirées de la mise en œuvre du cadre de coopération régionale pour les États arabes pour la période 2002-2005 dans la conception et l'exécution du prochain programme régional concernant ces États.

9 septembre 2005

2005/36

Plan d'action du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport intitulé « Restaurer la viabilité du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets en tant qu'organisme distinct et autofinancé : plan d'action » (DP/2005/39) et du document intitulé « Plan d'action du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets : supplément » (DP/2005/CRP.14), présentés conformément à sa décision 2005/6;
2. *Rappelle* que le Bureau a été conçu comme une identité autofinancée chargée de fournir des services opérationnels aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et à toute une clientèle diversifiée appartenant ou non au système;
3. *Constate* que la clientèle du Bureau a sensiblement évolué du fait de l'infléchissement de la demande vers la prestation de services après un conflit ou une catastrophe naturelle et la gestion de projets d'infrastructure ou d'opérations complexes avec contribution au développement des capacités;

4. *Note* qu'en raison de la situation financière critique décrite dans les documents DP/2005/39 et DP/2005/CRP.14, le Bureau doit impérativement s'attacher d'urgence à réduire ses dépenses, à améliorer ses procédures et à privilégier les secteurs d'activité où la demande est forte;

5. *Estime* qu'il faut appliquer les mesures prévues dans le premier schéma proposé pour faire du Bureau un organisme spécialisé dans la gestion et l'exécution d'activités complexes, qui offre une gamme ciblée de services dont la prestation est assurée en partenariat avec des institutions financières internationales, le système des Nations Unies et les gouvernements clients, de manière à obtenir des résultats concrets et rapides, essentiellement au niveau des pays après un conflit ou une catastrophe naturelle, ainsi que dans des pays en développement où il est nécessaire de développer les infrastructures, de gérer des opérations complexes et d'appuyer la mise en place de capacités, et qui propose les services et les produits dont la demande augmente, en recouvrant la totalité de ses coûts, l'objectif étant de jeter les bases d'un retour à une situation financière viable;

6. *Souligne* que si les mesures appelées par cette décision ont pour objet de préserver l'avenir, elles n'interdisent pas au Bureau de fournir des services à des clients dans d'autres circonstances que celles indiquées plus haut à condition qu'il puisse le faire de manière satisfaisante, en recouvrant la totalité de ses coûts et en assurant sa viabilité financière;

7. *Compte* que les mesures de réforme demandées permettront au Bureau d'asseoir durablement sa situation financière, de reconstituer sa réserve opérationnelle et de faire face à ses obligations statutaires, telles que le paiement des prestations dues au personnel après la cessation de service;

8. *Prie* le Directeur exécutif d'appliquer ces mesures de réforme dans les meilleurs délais;

9. *Prie* le Directeur exécutif de lui faire régulièrement rapport en 2006 sur la situation financière du Bureau et sur la mise en œuvre des mesures de transition;

10. *Exprime* son intention d'engager un débat suivi sur le rôle et le mandat du Bureau dans le cadre plus large de la réforme de l'ONU.

9 septembre 2005

2005/37

Projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2006-2007

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le projet de budget d'appui du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal 2006-2007, contenu dans le document publié sous la cote DP/FPA/2005/13,

1. *Approuve* des crédits d'un montant brut de 209 millions de dollars aux fins indiquées ci-après et décide que les recettes prévues, soit 12,6 millions de dollars, viendront en déduction du montant net des crédits à ouvrir, qui est ramené de ce fait à 196,4 millions de dollars se répartissant comme suit :

Budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2006-2007

(En milliers de dollars des États-Unis)

Appui aux programmes	
Bureaux de pays	106 408,7
Siège	36 684,1
Total partiel	143 092,8
Gestion et administration de l'organisation	65 939,8
Montant brut total des crédits à ouvrir	209 032,6
À déduire : Montant estimatif des recettes	(12 600,0)
Montant estimatif net des crédits à ouvrir	196 432,6

2. *Autorise* la Directrice exécutive du FNUAP à virer des ressources d'une ligne de crédit à l'autre à concurrence de 5 % du montant de la ligne à laquelle le virement est effectué;

3. *Autorise* l'inscription de dépenses extrabudgétaires d'un montant maximum de 8,9 millions de dollars au titre de la mise en œuvre du système intégré de planification des ressources (Atlas);

4. *Autorise* l'inscription de dépenses additionnelles d'un montant maximum de 4,7 millions de dollars au titre de la reconstitution de la réserve de sécurité.

9 septembre 2005

2005/38**Examen annuel de la situation financière du FNUAP (2004)***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport pour 2004 sur l'examen annuel de la situation financière du FNUAP (DP/FPA/2005/15);

2. *Estime* qu'il est important d'augmenter les contributions au titre des ressources ordinaires et d'en améliorer la prévisibilité et la stabilité;

3. *Estime également* essentiel que les contributions soient versées à temps afin de maintenir un niveau de liquidités adéquat et d'éviter toute interruption dans l'exécution des programmes;

4. *Estime en outre* qu'il est indispensable de parvenir à une répartition des coûts plus équitable pour assurer la viabilité financière à long terme du FNUAP.

8 septembre 2005

2005/39

Programme consultatif technique du FNUAP

Le Conseil d'administration,

Tenant compte des processus de réforme en cours à l'Organisation des Nations Unies, du plan du FNUAP visant à modifier sa configuration actuelle pour mieux répondre aux priorités nationales, ainsi que de la nécessité d'harmoniser, dès 2008, les cycles du programme consultatif technique, du budget d'appui biennal, du fonds pluriannuel de financement et du programme multinational, opérations qui exigent toutes de la souplesse :

1. *Prend note avec satisfaction* du document DP/FPA/2005/16 et des propositions qu'il contient, notamment de celle consistant à élaborer une stratégie à plus long terme pour la fourniture par le FNUAP d'une assistance technique aux pays et aux régions;
2. *Approuve* la prolongation du programme consultatif technique du FNUAP pour une période de deux ans, soit 2006-2007;
3. *Autorise* la Directrice exécutive à maintenir le niveau actuel des ressources et à engager 40 millions de dollars de dépenses pour l'exécution du programme pendant ces deux années;
4. *Prie* la Directrice exécutive de lui faire rapport sur l'exécution du programme consultatif technique en 2006-2007 et sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe, et de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2007 les nouvelles dispositions régissant la fourniture d'une assistance technique aux pays du programme pendant la période 2008-2011.

9 septembre 2005

2005/40

Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du document DP/FPA/2005/18 et note l'importance des activités du FNUAP en cas de crise humanitaire et dans les situations de transition;
2. *Encourage* le FNUAP à poursuivre, conformément à son mandat, sa politique de communication, ses activités de coordination technique et sa collaboration avec ses partenaires sur le terrain afin de promouvoir l'action qu'il mène en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement;
3. *Rappelle* sa décision 2000/13 relative à la prestation de services de santé en matière de reproduction dans des situations d'urgence;

4. *Prend note* des plans mis au point par le FNUAP pour renforcer sa capacité institutionnelle en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement et l'*invite* à continuer de le consulter sur ce sujet;

5. *Prie* la Directrice exécutive de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2006 une stratégie globale détaillée en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement, accompagnée d'une évaluation de ses incidences sur les ressources financières et humaines, et d'y aborder la question de la coordination avec les autres institutions et fonds et programmes des Nations Unies concernés ainsi qu'avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires;

6. *Décide*, à titre provisoire, de relever de un million à trois millions de dollars le plafond du fonds d'urgence pour permettre au FNUAP de réagir plus efficacement en cas de crise, et de revoir ce plafond lors de sa deuxième session ordinaire de 2006, en tenant compte de la stratégie globale détaillée visée au paragraphe 5;

7. *Prie* la Directrice exécutive de lui rendre compte de l'emploi de ces fonds dans son rapport sur l'examen annuel de la situation du FNUAP.

9 septembre 2005

2005/41

Suite donnée aux décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2005/40 et DP/FPA/2005/17 sur la suite donnée par le PNUD et le FNUAP aux décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA;

2. *Fait siennes* les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale chargée d'améliorer la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans le domaine de la lutte contre le sida et fait également siennes toutes les décisions y relatives du Conseil de coordination du programme;

3. *Prie* le PNUD et le FNUAP de mettre au point des plans d'action, en collaboration avec le secrétariat d'ONUSIDA et les autres coparrains du programme, et de maintenir l'élan donné par l'Équipe spéciale mondiale, en respectant les délais fixés;

4. *Prie* le PNUD et le FNUAP, ainsi qu'ONUSIDA et les autres organismes d'aide au développement concernés, de rendre compte de la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale lors de la réunion conjointe que les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM tiendront en janvier 2006, et de la session extraordinaire qui se tiendra en juin 2006 dans le cadre de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA;

5. *Note* l'importance accordée à l'appui aux efforts déployés à l'échelon des pays et au renforcement des initiatives nationales, et *invite* le PNUD et le FNUAP à apporter un appui technique efficace aux gouvernements et à concentrer leur action sur les domaines où ils ont un avantage comparatif;

6. *Prie* le PNUD et le FNUAP de travailler aux côtés du secrétariat d'ONUSIDA à intensifier la prévention du VIH en mettant au point un plan d'action fondé sur le document d'orientation d'ONUSIDA intitulé « Intensification de la prévention du VIH »;

7. *Note* que cela suppose de coordonner et d'harmoniser les efforts du secrétariat et des organisations coparrainantes d'ONUSIDA et de définir clairement leurs responsabilités respectives, et d'assurer également la coordination avec les parties prenantes nationales et mondiales.

9 septembre 2005

2005/42

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2005

Le Conseil d'administration

Rappelle que pendant sa deuxième session ordinaire de 2005 il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2005 (DP/2005/L.3 et Corr.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2005 (DP/2005/29 et Corr.1);

Adopté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2006 :

Première session ordinaire : 20-27 janvier 2006

Session annuelle : 12-23 juin 2006 (Genève)

Deuxième session ordinaire : 11-15 septembre 2006

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/32 relative à ses méthodes de travail;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/33 sur les prévisions budgétaires du PNUD pour l'exercice biennal 2006-2007;

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/34 sur les prévisions budgétaires du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'exercice biennal 2006-2007;

Pris note du Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires du PNUD et d'UNIFEM pour l'exercice biennal 2006-2007 (DP/2005/32);

Pris note du rapport de l'Administrateur sur l'examen annuel de la situation financière (2004) (DP/2005/33 et Add.1);

Pris note des renseignements communiqués sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies en 2004 (DP/2005/34 et Add.1);

Point 3

Évaluation

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/35 sur l'évaluation du cadre de coopération régionale pour les États arabes pour la période 2002-2005;

Point 4

Programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptif des programmes de pays ci-après et des observations formulées à leur sujet :

- Projet de descriptif du programme concernant le Tchad (DP/DCP/TCD/1);
- Projet de descriptif du programme concernant le Swaziland (DP/DCP/SWZ/1);
- Projet de descriptif du programme concernant la Jamahiriya arabe libyenne (DP/DCP/LBY/1);
- Projet de descriptif du programme concernant l'Afghanistan (DP/DCP/AFG/1);
- Projet de descriptif du programme concernant le Bangladesh (DP/DCP/BGD/1);
- Projet de descriptif du programme concernant l'Indonésie (DP/DCP/IDN/1);
- Projet de descriptif du programme concernant le Guyana (DP/DCP/GUY/1);

Pris note du projet de descriptif du programme régional pour les États arabes pour la période 2006-2009 (DP/RPD/RAS/1);

Approuvé une nouvelle prorogation de deux ans, pendant la période 2006-2007, de la quatrième phase de l'Initiative pour le développement humain au Myanmar;

Approuvé la prorogation pour une période de deux ans du deuxième cadre de coopération pour le Mexique et du programme de pays concernant le Timor-Leste;

Approuvé la prorogation pour deux ans, du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007, du cadre de coopération régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

Approuvé une troisième prorogation d'un an, demandée à titre exceptionnel, du deuxième cadre de coopération pour le Chili et l'Uruguay;

Point 5

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/36 sur le plan d'action du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/37 sur le projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2006-2007;

Adopté le 8 septembre 2005 la décision 2005/38 sur l'examen annuel de la situation financière du FNUAP (2004);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget d'appui du FNUAP pour l'exercice biennal 2006-2007;

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Pris note des projets de descriptif des programmes de pays ci-après et des observations formulées à leur sujet :

Projet de descriptif du programme concernant le Tchad (DP/FPA/DCP/TCD/5);

Projet de descriptif du programme concernant le Swaziland (DP/FPA/DCP/SWZ/4);

Projet de descriptif du programme concernant l'Afghanistan (DP/FPA/DCP/AFG/2);

Projet de descriptif du programme concernant l'Indonésie (DP/FPA/DCP/IDN/7);

Point 9

Programme consultatif technique

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/39 sur le programme consultatif technique du FNUAP;

Point 11

Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/40 sur le rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP

Points 4 et 8

Projet de descriptif du programme de pays commun pour le Cap-Vert

Pris note du projet de descriptif du programme de pays commun pour le Cap-Vert (DP/DCP/CPV/1-DP/FPA/CCP/CPV/5) et du cadre de résultats et d'allocation des ressources du PNUD et du FNUAP (DP/DCP/CPV/1/Add.1 et DP/FPA/CCP/CPV/5/Add.1, respectivement);

Point 6
Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination
du Programme ONUSIDA

Adopté le 9 septembre 2005 la décision 2005/41 sur la suite donnée aux décisions et recommandations adoptées lors de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA.

**Plan de travail provisoire du Conseil d'administration
du PNUD/FNUAP pour sa première session ordinaire de 2006
(20-27 janvier 2006, New York)**

<i>Jour/Date/Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Vendredi 20 janvier		
10 heures à 10 h 30	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Élection du Bureau du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
10 h 30 à 13 heures		Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM
15 heures à 18 heures		Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (<i>suite</i>)
Lundi 23 janvier		
10 heures à 13 heures		Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (<i>suite</i>)
15 heures à 18 heures		Réunion commune des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (<i>suite</i>)
Mardi 24 janvier		
10 heures à 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session – Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2005 – Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2005 <p>Débat consacré au PNUD</p> <p>Exposé de l'Administrateur</p>
	2	Plan de financement pluriannuel <ul style="list-style-type: none"> – Calendrier pour l'établissement et l'examen du rapport sur l'évaluation de fin de cycle des résultats obtenus dans le cadre du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 ainsi que pour le processus de mise au point du plan pour 2008-2011
15 heures à 18 heures	4	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> – Évaluation de l'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes
	5	La question de l'égalité des sexes au PNUD <ul style="list-style-type: none"> – Suite donnée par la direction à l'évaluation de l'action du PNUD en faveur de l'égalité des sexes – Rapport sur le plan d'action à moyen terme en faveur de l'égalité des sexes – Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour la période 2006-2007

<i>Jour/Date/Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
		Fonds de développement des nations unies pour la femme – Évaluation d'UNIFEM
Mercredi 25 janvier		
10 heures à 13 heures		Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
	6	Fonds d'équipement des Nations Unies – Rapport sur les processus de prise de décisions en matière budgétaire et de programmation
15 heures à 18 heures		Consolidation de la paix après un conflit : rôle du PNUD et du FNUAP dans deux pays d'Afrique
Jeudi 26 janvier		
10 heures à 13 heures		Débat consacré au FNUAP Exposé de la Directrice exécutive
	10	Programmes de pays et questions connexes – Approbation des descriptifs de programmes de pays
15 heures à 18 heures		Débat consacré au PNUD
	4	Évaluation (<i>suite</i>) – Évaluation de l'action menée contre le VIH/sida en Afrique du Sud et en Éthiopie
	3	Programmes de pays et questions connexes – Approbation des descriptifs de programmes de pays – Rapport de la mission d'évaluation au Myanmar
Vendredi 27 janvier		
10 heures à 13 heures		Débat consacré au PNUD et au FNUAP
	7	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes – Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2003-2004
	8	Rapports au Conseil économique et social – Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social
	9	Processus de programmation – Rapport du PNUD et du FNUAP proposant des méthodes efficaces par rapport à leur coût pour la communication de données de programmes
15 heures à 18 heures	11	Questions diverses – Décisions en attente
	1	Questions d'organisation